

Alexandre Pétion, président d'Haïti, à son Excellence le Général Bolivar

J'ai reçu hier, général, votre estimable lettre du 8 de ce mois. J'écris au général Marion au sujet de l'objet que vous m'avez fait demander, et je vous réfère à lui à ce sujet.

Vous connaissez, Général mes sentiments pour ce que vous avez à cœur de défendre et pour vous personnellement, vous devez être donc pénétré combien je désire voir sortir du joug de l'esclavage ceux qui y gémissent, mais des motifs qui se rapportent aux ménagements que je dois à une nation qui ne s'est pas encore prononcée contre la République d'une manière offensive, m'obligent à vous prier de ne rien proclamer, dans l'étendue de la République, ni de nommer mon nom dans aucun de vos actes, et je compte à cet égard, sur les sentiments qui vous caractérisent.

J'ai bien reçu la supplique du lieutenant-colonel Juan Valdès et j'y ai fait droit. Le général Marion est chargé de lui faire donner l'objet de sa demande.

Je fais des vœux pour le bonheur de votre Excellence, et la prie de me croire avec la plus parfaite considération.

Signé : Pétion

Port-au-Prince, le 18 Février 1816, an 13^e de l'indépendance.